



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Date de la convocation : 11 avril 2014

N° 14.04.17.01

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS** : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, MM GRÉPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mmes CAMBON, JULLIEN, PRIÉ, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, M. CONTE, Mme PLAYS, MM JULIEN, GOEPFERT

**PROCURATIONS** : M. ROESCH en faveur de M. PINETON DE CHAMBRUN  
Mme MERLET en faveur de M. GRÉPINET  
Mme LABORDE en faveur de M. JULIEN  
M. ALLOUCHE en faveur de M. CONTE  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS

### **CREATION de 3 POSTES de CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

Après avoir rappelé l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux, dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation, il propose au conseil municipal la création de trois postes de conseillers municipaux délégués :

- Le premier pour la vie culturelle, la médiathèque, l'école municipale de musique, l'animation de la cité, illuminations de fin d'année, jumelages, tourisme et les affaires internationales
- Le second pour le budget et les finances
- Le troisième pour la communication interne et externe, le développement numérique, l'e-administration, la CNIL, l'espace citoyen

Il est proposé au Conseil municipal d'élire ses trois conseillers municipaux délégués.

#### **Liste « Vivre autrement Juvignac » avec Jean-Luc Savy**

Le premier poste de conseillers municipaux délégués est attribué à M. Roesch

Le second poste de conseillers municipaux délégués est attribué à M. Grépinet

Le troisième poste de conseillers municipaux délégués est attribué à Mme Vigneron

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 24.06.2014  
et publication le 25.06.2014

